

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 5 janvier 2012

Actualisation de l'organisation de la prise en charge des patientes porteuses de prothèses mammaires P.I.P

L'avis rendu par l'Afssaps, le 22 décembre 2011, indique qu'il n'a pas été mis en évidence à ce jour de risque accru de cancer chez les femmes porteuses de prothèses de marque PIP en comparaison aux autres prothèses. Néanmoins les risques bien établis liés à ces prothèses sont les ruptures et le pouvoir irritant du gel pouvant conduire à des réactions inflammatoires, rendant difficile l'explantation.

L'ARS Nord – Pas-de-Calais rappelle les recommandations émises par l'Afssaps :

Les femmes porteuses d'une prothèse mammaire doivent vérifier la marque de cette prothèse sur la carte qui leur a été remise. En l'absence de carte, elles doivent contacter leur chirurgien, ou à défaut, l'établissement où a été pratiquée l'intervention.

Les patientes porteuses de prothèses PIP doivent consulter leur chirurgien. A cette occasion, une explantation préventive même sans signe clinique de détérioration de l'implant leur sera proposée. Si elles ne souhaitent pas d'explantation, elles doivent bénéficier d'un suivi par échographie mammaire et axillaire tous les 6 mois.

Toute rupture, toute suspicion de rupture ou de suintement d'une prothèse doit conduire à son explantation ainsi qu'à celle de la seconde prothèse.

Avant toute explantation, quel que soit son motif, un bilan d'imagerie (incluant une mammographie et échographie mammaire et axillaire) récent doit être disponible.

Les établissements publics ou privés pratiquant de la chirurgie réparatrice ou esthétique et les centres autonomes de chirurgie esthétique doivent procéder à l'identification des patientes et à leur information individuelle.

Pour toute information à ce sujet, l'ARS rappelle qu'un numéro vert national a été mis en place à destination du grand public, ouvert du lundi au samedi, de 9h00 à 19h00 :

0800 636 636

La liste des établissements autorisés à procéder à la prise en charge des femmes porteuses de prothèses P.I.P est accessible sur le site internet de l'ARS (et pièce-jointe du communiqué).

Un numéro de téléphone à destination des patientes porteuses d'implants mammaires PIP qui auraient des difficultés d'accès à un professionnel de santé est également mis à leur disposition par l'ARS Nord – Pas-de-Calais, 8h30 à 18h, les jours ouvrés :

03 62 72 77 77